

# NOUVEAUTÉ : LA DEUXIÈME ANNÉE DU BTS COMPTABILITÉ ET GESTION S'OUVRE À L'APPRENTISSAGE À PARTIR DE LA RENTRÉE 2021 !

Vous êtes étudiant en première année de BTS CG ou vous avez validé une première année en BTS CG dans les trois dernières années. Vous souhaitez terminer votre formation en 2ème année en apprentissage.

L'apprentissage vous permet d'acquérir à la fois un diplôme d'enseignement supérieur sous le statut salarié, et une expérience professionnelle de qualité.

POUR PLUS D'INFORMATIONS,  
CONSULTEZ LE SITE :  
[www.istm-montplaisir.org](http://www.istm-montplaisir.org)

## Contact

ISTM Secrétariat du Pôle Eco-gestion,  
Mme SAVOYE

pes@ensemble-montplaisir.org

tél : 04 75 82 99 19

Site web : [www.istm-montplaisir.org](http://www.istm-montplaisir.org)

Accueil ISTM : 04 75 82 16 90



## Modalités d'inscription

**Dossier d'inscription** à télécharger  
sur notre site internet  
[www.istm-montplaisir.org](http://www.istm-montplaisir.org)

**L'admission** complète sera  
subordonnée à la signature de  
l'accord employeur par l'entreprise  
et à l'acceptation du dossier par la  
direction de l'ISTM.

## Public concerné

Première année de BTS CG validée  
y compris la période de PFMP de 6  
semaines minimum (de 18 à 30 ans)

## Statut, durée, coût

- Salarié(e) en contrat d'apprentissage pour une durée de 12 mois.
- Le rythme de l'alternance est adapté à la formation (3 jours en entreprise / 2 jours à l'ISTM).
- Le coût est gratuit pour l'apprenti(e) grâce à la prise en charge par l'OPCO de l'employeur.
- Avantage : aide financière pour le permis de conduire ou PC portable financé par la Région.